



Universiteit
Leiden
The Netherlands

Rivalité nobiliaire et succession princière. La lutte pour le pouvoir à la cour de Bavière et à la cour de Bourgogne

Damen, M.J.M.

Citation

Damen, M. J. M. (2009). Rivalité nobiliaire et succession princière. La lutte pour le pouvoir à la cour de Bavière et à la cour de Bourgogne. *Revue Du Nord*, 91, 361-384. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/16545>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Leiden University Non-exclusive license](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/16545>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

MARIO DAMEN*

Rivalité nobiliaire et succession princière. La lutte pour le pouvoir à la Cour de Bavière et à la Cour de Bourgogne¹

Introduction

Certains historiens considèrent qu'à la fin du Moyen Âge, le renouvellement des élites politiques dans l'entourage proche du prince se fit de plus en plus en fonction du niveau d'instruction et non de l'origine ou du statut social. Ils constatent deux tendances. Être au service du prince offrait aux juristes et aux technocrates la possibilité d'une mobilité sociale. Ainsi, grâce à un mariage ou une lettre de noblesse, certains purent même se faire anoblir. Par ailleurs, être au service du prince était la dernière chance de survie pour ceux qui appartenaient à la « vieille » noblesse et qui, voyant leurs revenus diminuer, cherchaient d'autres moyens pour maintenir leur train de vie et leur statut social. Grâce à « un Féodalisme d'État » le prince aurait pu incorporer aux structures gouvernementales les anciens nobles ainsi que les nouveaux, et aurait ainsi trouvé comment tenir fermement ces groupes tout en modernisant les institutions d'État².

Entre temps, cette façon de voir a été remise en cause. Antheun Janse a remarqué qu'en ce qui concerne la « vieille » noblesse, on pouvait noter de grandes différences. Certains nobles n'accédèrent jamais à un office élevé auprès du prince, tandis que parmi ceux qui y accédaient, seuls quelques-uns réussissaient à s'enrichir de façon substantielle³. De plus, cette façon de voir les choses par le sommet, est critiquable. Les serviteurs du prince, nobles ou

*. — Mario DAMEN, Titre ???, adresse ???

1. — Je tiens à remercier Laure Weill pour avoir traduit le texte original en français. Naturellement, la responsabilité de l'article incombe seulement à l'auteur.

2. — J. DUMOLYN ET F. VAN TRICHT, « Adel en nobiliteringsprocessen in het laatmiddeleeuwse Vlaanderen: een status quaestionis », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 115, 2000, p. 207-210; K.B. MCFARLANE, « Bastard feudalism » in *IDEM, England in the fifteenth century. Collected essays*, Londres, 1981, p. 23-43.

3. — A. JANSE, *Ridderschap in Holland. Portret van een adellijke elite in de late Middeleeuwen*, Hilversum, 2001, p. 355.

non, étaient bien plus que de simples pions sur un échiquier, déplacés par le prince afin de servir sa propre stratégie. Ils avaient eux aussi leurs propres intérêts ou, tout du moins, étaient concernés, dans un cadre plus large, par les intérêts communs du groupe ou du réseau auquel ils appartenaient. Ces intérêts n'étaient pas forcément ceux du prince lui-même⁴. On a aussi évoqué une dépendance réciproque. Dans ce contexte, Peter Lewis insiste sur le caractère « pluraliste » de la distribution du pouvoir : le pouvoir ainsi réparti impliquait que le chef avait tout autant besoin des autres membres que ces derniers avaient besoin de lui⁵.

L'observation d'une prétendue « genèse de l'État moderne » vient du fait que les structures gouvernementales donnaient une impression de modernité. Bien que ces dernières aient pu paraître fonctionner sur la base de procédures formelles, il n'en était rien. On aurait pu croire que le principe de sélection au mérite gagnait du terrain, en réalité les statuts sociaux et les contacts jouaient un rôle dominant⁶. Il s'agissait de réseaux informels qui jouaient un rôle crucial dans l'acquisition du pouvoir. Les historiens ont prêté, ces dernières années, beaucoup d'attention à ces réseaux, en particulier à ceux qui étaient formés sur la base de la relation patron-client. C'est Wolfgang Reinhard qui en introduisant la notion de *Verflechtung* (en français : enlacement), a placé ces relations dans un cadre plus large. Il a défini quatre réseaux-types. À côté de la relation patron-client, il a défini comme éléments unificateurs le lien de parenté, l'amitié et la solidarité de groupe. Dans la pratique, ces quatre types de relations se mêlaient les unes aux autres. Ainsi, dans un seul réseau il était possible de trouver plusieurs types de relations différentes⁷.

Certains historiens flamands se sont récemment fortement intéressés à la notion de « capital social » décrite par le sociologue Pierre Bourdieu. Ce dernier définit le capital social comme des ressources résultant d'un réseau de relations de personnes se (re)connaissant. Ces relations ne sont pas figées mais construites et maintenues grâce à des transactions matérielles ou symboliques. Ces transactions garantissaient une reconnaissance et des devoirs réciproques⁸. Afin d'analyser les relations du pouvoir à l'intérieur des

4. — W. REINHARD, « Power elites and the growth of state power » in *Power elites and state building*, W. Reinhard éd., Oxford, 1996, p. 5-9.

5. — P. LEWIS, « Reflections on the role of royal clientele in the construction of the French monarchy (mid-XIVth / end XVth centuries) » in *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau éd., Paris, 1996, p. 55.

6. — P. WAGENAAR et O. VAN DER MEIJ, « Een schout in de fout? Fred Riggs' prismatische model toegepast op de zaak Van Banchem », *Tijdschrift voor sociale en economische geschiedenis*, 2, 2005, p. 24-25.

7. — W. REINHARD, « Oligarchische Verflechtung und Konfession in oberdeutschen Städten », *Klientelsysteme im Europa der frühen Neuzeit*, in A. Maçzak et E. Müller-Luckner éd., München, 1988, p. 49-50.

8. — P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, 1994, p. 179-186; voir par exemple J. DUMOLYN, « Investeren in sociaal kapitaal. Netwerken en sociale transacties van

champs sociaux, certains historiens ont mis dans le même sac ces relations en tant que transactions à l'intérieur des différents champs sociaux définis par Bourdieu. Ils ont cependant omis d'y inclure certaines critiques concernant cette notion, telles celles d'Alan Smart par exemple. Cet anthropologue a démontré que le capital se rapportait bien au pouvoir mais sous une forme particulière : il s'agissait de revendications pouvant porter sur les agissements de certains autres. Il n'y a pas, cependant, de revendication explicite, de telle sorte que le pouvoir qui en résulte ne diffère pas, en définitive, de l'exercice du pouvoir qui fait usage d'un appareil et d'un discours particulier⁹. De plus, à mon avis, les cas spécifiques au comté de Flandre ont trop été généralisés. Il est probable que pour la Flandre, la Cour de Bourgogne était « le nerf central de tous les réseaux politiques », ce qui n'était pas le cas pour la Hollande¹⁰.

Dans plusieurs cours de la fin du Moyen Âge, la mise en place d'un favori du prince, c'est-à-dire d'un noble particulièrement avantagé et ayant rôle de confident, a eu une influence certaine sur les conflits liés aux positions centrales du prince. Ces conflits étaient surtout accrus lors d'une succession imminente. Werner Paravicini a décrit ce phénomène comme étant le problème du favori désireux de perdurer : le favori du père est rarement celui du fils¹¹. Je vais tenter d'exposer ici l'analyse des réseaux des deux favoris dont la relation était surtout basée sur des liens de patron-client ainsi que sur des liens de parenté. Le premier favori dont nous allons parler est Jean d'Arkel, actif à la Cour de Bavière dans les années 1400. Le deuxième favori est Antoine de Croy, le célèbre premier chambellan et favori du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Ces deux favoris réussirent à rassembler autour d'eux un grand nombre de personnes partageant les mêmes idées ainsi que des clients constituant un parti central à la cour. À la fin du Moyen Âge, les conseillers nobles se groupaient souvent en partis, sortes de rassemblements politiques à un niveau supra-local qui étaient liés à des princes et à des prétendants rivaux¹². La lutte pour le pouvoir entre différents réseaux de nobles

8. — (suite) *Bourgondische ambtenaren* », *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, t. 28, 2002, p. 417-438 et J. HAEMERS, *De Gentse opstand 1449-1453. De strijd tussen rivaliserende netwerken om het stedelijke kapitaal*, Kortrijk-Heule, 2004, p. 54-61.

9. — A. SMART, « Gifts, bribes and Guanxi: a reconsideration of Bourdieu's social capital », *Cultural anthropology*, t. 8, 1993, p. 388-408.

10. — J. DUMOLYN, « Investeren », p. 434; comparer M. DAMEN, « The nervecentre of political networks? The Burgundian Court and the integration of Holland and Zeeland into the Burgundian state », in *The Court as a Stage. England and the Low Countries in the later Middle Ages*, A. Janse et S. Gunn éd., Londres, 2006, p. 70-84.

11. — W. PARAVICINI, « Der Fall des Günstlings. Hofparteien in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert », in *Der Fall des Günstlings. Hofparteien in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, J. Hirschbiegel et W. Paravicini éd., Ostfildern, 2004, p. 17-18.

12. — A. JANSE, *Ridderschap*, p. 403; W. BLOCKMANS, « Vete, partijstrijd en staatsmacht: een vergelijking (met de nadruk op Vlaanderen) » in *Bloedwraak, partijstrijd en pacificatie in laat-middeleeuws Holland*, J.W. Marsilje éd., Hilversum, 1990, p. 9, 31.

tournaient souvent en une inimitié qui pouvait seulement se solder par une réconciliation ou « zoen ». Une telle lutte sévit à la Cour de Bavière dans les années 1391-1404/1413 tandis qu'à la Cour de Bourgogne c'est dans les années 1457-1465 que la lutte des partis fut la plus virulente.

Afin d'analyser le déroulement de la lutte pour le pouvoir je me suis basé sur le modèle développé par les anthropologues américains Schwartz, Tuden et Turner. Ils décrivent ces conflits comme étant un véritable processus politique. Il s'agit, selon eux, de l'activité entreprise par un voisinage, une communauté ou même une société entière afin d'atteindre, pour tout le groupe, des buts publics où le pouvoir était visé en premier lieu. Ce processus se déroule en différentes étapes. La première phase de préparatifs sert à mobiliser le capital politique. Cette mobilisation mène au bout du compte à la violation de la paix et à la crise politique. Les mécanismes d'entremises et de réconciliation doivent finalement conduire au rétablissement de la paix. Mais entre temps, la constellation politique a été profondément modifiée. Il est ainsi plus facile, grâce à leur modèle de phases successives, de comprendre l'enchaînement des événements¹³.

Les *Hoeken* et les *Kabeljauwen* autour d'Albert de Bavière et de Guillaume IV

La mobilisation du soutien

Penchons-nous tout d'abord sur la façon dont se déroula la mobilisation du soutien à la Cour de Bavière. Les groupes et les personnes qui ambitionnaient des postes-clefs au niveau de la direction, essayèrent d'optimiser les soutiens, en d'autres termes, ils essayèrent de mobiliser leur « capital politique ». Pour ce faire, ils utilisèrent aussi bien des méthodes internes (des intrigues, la diplomatie, le bluff, la corruption, la mise en place d'engagements, des promesses de récompenses en échange de soutien) ainsi que des méthodes externes (des groupes de pression, des dons, des complots, des infiltrations et de l'espionnage) afin de mobiliser les gens pour leur cause, et de mettre tous les moyens possibles de leur côté en diminuant par la même occasion les moyens de leurs adversaires¹⁴. Ce comportement « para-politique » de l'élite n'avait pas tellement pour but la mise en place d'une stratégie mais visait plutôt le processus décisionnel lui-même, dans lequel se trouvait l'enjeu de la lutte pour le pouvoir.

Dans la Hollande de la deuxième moitié du XIV^e siècle, la construction du capital politique se fit grâce aux coalitions que les nobles conclurent. Les intéressés juraient fidélité au prince, ou alors au prétendant au trône, et leur

13. — M.J. SCHWARTZ, V.W. TURNER et A. TUDEN, « Introduction », in *Political Anthropology*, M.J. Schwartz, V.W. Turner et A. Tuden éd., Chicago et New York, 1966, p. 4-7, 17-18, 29-31.

14. — *Ibid.*, p. 32.

promettaient de les soutenir afin de se maintenir au pouvoir, ou selon le cas, afin d'acquérir le pouvoir princier. Nous connaissons des accords de ce genre dans les années 1350/1351, 1391/1394, 1416 et 1420/1428. On observe assez souvent la conclusion de contre-traités par lesquels un groupe de nobles qualifié faisait d'ennemis un autre groupe¹⁵. L'analyse de tous ces accords nous apprend que les traditions familiales étaient des facteurs cruciaux lors de la formation des antagonismes au sein de différents secteurs de la noblesse hollandaise. Par exemple, le seigneur d'Egmond et les membres de sa famille sont considérés comme les chefs du parti des *Kabeljauwen* (Cabillauds) dans lequel se trouvaient également les seigneurs de Gaesbeek et de Heemskerk. De l'autre côté du spectre politique, dans le parti des *Hoeken* (Hameçons), les lignées Polanen, Brederode, Wassenaer, Heemstede et Montfoort jouaient un rôle déterminant¹⁶.

Il s'agit ici, au sens strict du terme, de *conjuraciones*: des confédérations de plusieurs personnes qui se promettaient de se soutenir en cas de besoin et qui se sentaient liées par leur parenté, leur amitié et/ou leur vassalité. Au haut Moyen Âge, les regroupements de nobles mécontents visaient ainsi des buts politiques, comme par exemple la destitution du prince. Nous voyons également apparaître de telles confédérations basées sur une solidarité bilatérale lorsque des sociétés urbaines apparurent et où une défense contre le monde extérieur féodal violent devint vitale¹⁷.

En Hollande, ce regroupement entre nobles résultait en grande partie des faides nobiliaires. La formation de partis apparaît pour la première fois clairement en 1349-1350 lors du conflit qui opposa Marguerite, femme de Louis de Bavière et sœur du comte Guillaume II, à Guillaume III. Il est important de prendre en compte le fait que ces partis ne représentaient pas des liens statiques. Ils étaient constitués d'un noyau dur entouré de nobles venus plus tardivement et qui se tenaient un peu à l'écart, ou qui, même, finissaient par se détacher complètement du parti. Même si les liens de parenté étaient importants, l'intérêt personnel servait plus souvent de mobile que l'intérêt commun. Il n'était d'ailleurs pas question, à l'intérieur des partis, de former des clans. On ne pouvait parler de clans que quand tout un groupe de personnes pouvait se réclamer d'un même aïeul sans qu'il y ait une lignée évidente. L'esprit de communauté naissait alors de supposés liens de parenté¹⁸.

15. — A. JANSE, *Ridderschap*, p. 410-411; M.J. VAN GENT, « Vijftien mannen achter Jacoba van Beieren », *Holland*, t. 29, 1997, p. 128-132.

16. — A. JANSE, *Ridderschap*, p. 410-413.

17. — G. ALTHOFF, *Family, friends and followers. Political and social bonds in Early Medieval Europe*, Cambridge, 2004, p. 91-92, 95; W. BLOCKMANS et P. HOPPENBROUWERS, *Introduction to medieval Europe, 300-1550*, Londres, 2007, p. 222. Voir aussi: B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans 23 novembre 1407*, 1992, p. 107-118.

18. — H.M. BROKKEN, *Het ontstaan van de Hoekse en Kabeljauwse twisten*, Zutphen, 1982, p. 217-218, 250-252; P.C.M. HOPPENBROUWERS, « Maagschap en vriendschap. Een beschouwing over de structuur en functies van verwantschapsbetrekkingen in het laat-middeleeuwse Holland », *Holland*, t. 17, 1985, p. 93-94.

Nous voyons qu'au XIV^e siècle, la couleur politique du Conseil, l'organe politique le plus important du comté, changeait continuellement. Ainsi sous Guillaume III de Bavière, dans la période de 1351 à 1358, le Conseil était très pro-Cabillaud. Dans les années qui suivirent, sous Albert, ce fut au tour des *Hoeken* de dominer. Mais au bout de quelques années, un équilibre s'était créé entre les Cabillauds et les *Hoeken*¹⁹. On observe, en 1386, un revirement, après la mort de l'épouse d'Albert, Marguerite de Brieg. Ainsi, les Cabillauds, sous la conduite du puissant noble Hollandais Jean d'Arkel, réussirent en 1391 à tirer à eux le pouvoir ~~à l'intérieur du~~ comté.

A dans le

Jean d'Arkel venait d'une ancienne lignée dont le pouvoir territorial se situait à la frontière entre le comté de Hollande, le duché de Gueldre et la principauté ecclésiastique d'Utrecht. Les membres de cette lignée ne devaient pas leur haute position uniquement au fait qu'ils tenaient Arkel comme libre seigneurie et non comme fief du comte. Ils pouvaient accorder des franchises communales aux villes de leurs seigneuries, comme par exemple à Gorinchem, Leerdam et Hagestein en 1382. En quête de promotion sociale, ils menaient en parallèle une politique d'alliances matrimoniales très active. C'est ainsi que Jean IV, qui mourut en 1360, épousa la fille du comte de Clèves, que son propre fils Otton épousa Isabelle de Bar, dame de Pierrepont, et que son fils Jean V d'Arkel épousa Jeanne de Gulik, sœur du duc de Gueldre. Grâce à ce mariage, Jean fit en 1384 l'acquisition de Malines, une libre seigneurie située dans le duché de Brabant. Cette politique matrimoniale conduisit aussi à revendiquer des principautés importantes (revendications jamais prises en compte) et permit une élévation du seigneur d'Arkel à la cour de Hollande²⁰.

La situation politique à la cour était si instable qu'Arkel et certains autres nobles Cabillauds trouvèrent opportun de conclure, en octobre 1391, une alliance qui inclurait le comte Albert. Les *Hoeken*, eux, cherchèrent des appuis du côté du prince héritier Guillaume, comte d'Ostrevant, pour qui ils avaient déjà souvent tenu le rôle de conseiller. Il faut remarquer ici une chose frappante : tant Guillaume que les nobles *Hoeken* avaient, à leur actif, déjà plusieurs conflits au sujet de biens fonciers avec le puissant Jean d'Arkel. En effet, à côté de la lutte pour le pouvoir au Conseil, il y avait aussi plusieurs différends locaux lors de la formation des partis²¹.

19. — A. JANSE, *Ridderschap*, p. 402-405.

20. — A. JANSE, *Verkochte vrijheid. Het Leerdamse stadsrecht van 1407*, Hilversum, 2007, p. 10-26. Sur Malines voir : C. PIOT, *Inventaire des archives de la cour féodale du pays de Malines*, Bruxelles, 1879, p. iv.

21. — C. GLAUDEMANS, *Om die wrake wille. Eigenrichting, veten en verzoening in laat-middeleeuws Holland en Zeeland*, Hilversum, 2004, p. 144-146.

La violation de la paix

Après la mobilisation, vient la seconde phase du processus politique, le *encounter or showdown*: le véritable bras de fer peut commencer. L'affrontement peut être provoqué: l'un des partis pense avoir fait une avancée ~~grâce à~~ la construction ~~d'un certain~~ soutien politique et décide de rompre la paix. Une autre possibilité: la tension est si forte qu'une explosion spontanée survient révélant l'hostilité entre des partis rivaux. Cela entraîne le plus souvent la rupture d'une norme (politique, juridique ou éthique). Cette dernière crée une confrontation. Le champ politique devient une arène où s'affrontent deux groupes en lutte pour le pouvoir. C'est la crise²².

C'est dans la nuit du 21 au 22 septembre 1392 qu'exploda à la cour de La Haye la tension entre les deux partis. La violation de la paix consista en un attentat contre la maîtresse d'Albert, Aleid van Poelgeest ainsi que contre l'écuyer Willem Cuser, fils du conseiller cabillaud Koen, qui avait rejoint le parti des Cabillauds un an auparavant. Un sentiment de retard politique chez les *Hoek*, qu'ils sentaient impossible à rattraper, en fut la cause. Cependant, plus important est peut-être le fait d'une frustration, d'une jalousie à cause des marques de faveurs que le comte accordait à Cuser et à Poelgeest. Ceux-ci étaient indirectement liés aux partis prédominants. Il s'agit peut-être aussi d'un malheureux concours de circonstances où deux passants, par hasard, devinrent les victimes d'un assassinat planifié originellement pour quelqu'un d'autre, peut-être bien Jean d'Arkel lui-même. En tout cas, d'après l'étude des itinéraires de Guillaume d'Ostrevant, il semble évident que, d'une façon ou d'une autre, celui-ci devait être au courant. Il entretenait, en effet, des relations étroites avec les principaux coupables, Dirk et Hugo de Blote, même après l'assassinat, ce qui laisse à penser qu'il devait lui-même être impliqué dans le complot. Les assassins, Hugo et son fils Philippe de Blote, furent immédiatement bannis et les familles de Willem Kuser et Adeid van Poelgeest reçurent, eux, un permis leur permettant de se venger. Cette vengeance sanglante légalisée était en fait un signe d'impuissance du prince qui n'était pas à même d'intervenir personnellement et de traîner les coupables devant la justice. Alors que le comte aurait dû jouer un rôle d'intermédiaire, il entretenait ainsi lui-même la rivalité des partis.

Ils n'en restèrent donc pas là. Albert tint tout le parti des *Hoeken* pour complice. C'est pourquoi ce ne furent pas seulement les neuf personnes présentes *au lieu et heure que la femme y mouru* qui furent bannies mais également vingt-trois autres personnes considérées comme instigatrices *pour conseil et confort avoir donné*. Alors qu'il s'agissait essentiellement, dans le premier groupe, de courtisans provenant des couches basses de la noblesse ainsi que

22. — M.J. SCHWARTZ, V.W. TURNER ET A. TUDEN, « Introduction », p. 32-33.

de la bourgeoisie, il s'agissait, dans le deuxième groupe, de nobles très hauts placés, tels que le vicomte de Montfoort, les seigneurs de Wassenaer, Polanen et Heemstede. Il y eut encore un autre lot de dix-neuf personnes appartenant à cette catégorie de nobles, mais qui ne furent condamnées que plus tard²³. ~~Le fils d'Albert lui-même,~~ Guillaume d'Ostrevant finit par être aussi victime de cette répression. Albert le démit de la régence du Hainaut et marcha sur Woudrichem et Altena, à la frontière avec le Brabant, fiefs que Guillaume tenait comme haute seigneurie.

La crise était totale et la réaction du comte sembla quelque peu exagérée. Était-il donc possible que le seigneur d'Arkel et les autres conseillers des Cabillauds suivissent ces traces et que les *Hoeken* fussent définitivement expulsés de la cour? En tout cas, dès l'assassinat d'Aleid van Poelgeest, Arkel engagea une stratégie politique très claire. Le premier signe fut sa nomination, en décembre 1392, à la charge de trésorier qui était la plus élevée dans l'administration des finances. Il était jusqu'alors très inhabituel qu'un noble de haute lignée tel qu'Arkel fût investi d'une telle fonction. La plupart du temps, cet office était occupé par des spécialistes qualifiés venant de la chapelle curiale et de la chancellerie²⁴. Le trésorier était le fonctionnaire le plus puissant à la cour comtale. Il ne s'occupait pas uniquement des revenus et des dépenses courantes que le comte lui communiquait mais il était également très impliqué dans la politique de finances et la comptabilité de tous les autres fonctionnaires du comté. ~~Aux vues de ses tâches financières,~~ il était, de fait, à la tête de la chancellerie et, par là, le plus important conseiller du comte. ~~Il était remplaçant du comte~~ en cas d'absence. De plus, tout du moins sous Albert de Bavière, il était aussi le garde des sceaux²⁵. En avril 1394, le seigneur Pouwels van Haastrecht remplaça à ce poste Jean d'Arkel son parent. Van Haastrecht était maître chevalier d'Albert et un de ses conseillers plus actifs. En outre, il avait scellé l'acte d'alliance d'octobre 1391 et peut être défini comme cabillaud²⁶. En d'autres termes, à la cour de La Haye, les

23. — H.A. VAN FORREEST, « Traditie en werkelijkheid », *Bijdragen voor de geschiedenis der Nederlanden*, t. 22, 1969, p. 177; L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, Bruxelles, 1881, p. 555-557. Le résumé ci-dessous des événements a été tiré de: A. JANSE, *Grenzen aan de macht. De Friese oorlog van de graven van Holland omstreeks 1400*, La Haye, 1993, p. 109-122 et C. GLAUDEMANS, *Om die wrake*, p. 142-147.

24. — D.E.H. DE BOER et D.J. FABER, *De rekeningen van de grafelijkheid van Holland uit de Beierse periode, 1393-1396 : de rekeningen van de tesorier en dijkgraaf van de Grote Waard*, La Haye, 1997, p. xlii-xliii.

25. — J.A.M.Y. BOS-ROPS, « Kamerheer, kanselier, tesorier », in *Van tesorier tot thesaurier-generaal. Zes eeuwen financieel beleid in handen van een hoge Nederlandse ambtsdrager*, R.H.J.M. Gradus éd., Hilversum, 1996, p. 10-11; J.A.M.Y. BOS-ROPS, « Willem Eggert (ca. 1360-1417). Een Amsterdams koopman in grafelijke dienst », *Hollandse studiën*, t. 12, 1982, p. 49-50; Th. VAN RIEMSDIJK, *De Tresorie en Kanselarij van de graven van Holland en Zeeland uit het Henegouwse en Beyersche huis*, La Haye, 1908, p. 119-120, 135-137, 172-177, 212-216.

26. — A. JANSE, *Grenzen*, p. 347.

chefs des Cabillauds tenaient en leurs mains tous les fils. Il est possible qu'ils conduisissent volontairement une stratégie de défense ~~dans le but d'attirer au maximum le pouvoir à eux~~ avant que le successeur légitime prît le pouvoir.

Car malgré le conflit avec son père, il était clair que Guillaume d'Ostrevant deviendrait le nouveau comte. En juillet 1393, en effet, une première tentative de réconciliation fut entreprise par les représentants du duc Philippe le Hardi, le beau père de Guillaume d'Ostrevant, et la duchesse Jeanne de Brabant, qui avait été mariée à Guillaume III, l'arrière-grand-père de Guillaume. En tant que membres de la famille directement impliqués, ils essayèrent de régler les inimitiés qui régnaient entre le père et le fils. De plus, Jeanne était en conflit de longue date avec Albert à propos de la zone frontalière entre la Hollande et le Brabant. En outre, la plupart des *Hoeken* qui avaient été bannis avaient fui vers le Brabant. Ils étaient donc des intermédiaires intéressants, tant pour Albert que pour son fils, une condition essentielle pour que la réconciliation pût avoir lieu. En outre, plus le statut social du négociateur était haut, plus son autorité était forte, et donc plus la chance était grande de trouver une solution au conflit²⁷. Habituellement, c'était le prince lui-même qui jouait ce rôle d'intermédiaire, mais dans ce cas précis, il fallait une étape supplémentaire. Cependant, la tentative d'intervention de la Bourgogne et du Brabant ne fut tout d'abord pas très convaincante.

Entremise et réconciliation

Cette entremise est une nouvelle phase du processus politique lors de laquelle on mettait en place des mécanismes afin de restaurer la paix. Il s'agissait par exemple d'interventions personnelles et informelles comme ce fut le cas ici, ou alors de procédures plus formelles telles qu'un procès où les deux partis en présence pouvaient se référer à des normes sociales communes. Si les deux partis ne s'en sortaient pas seuls (parce qu'ils avaient, par exemple, tous deux autant de capital politique), un troisième parti pouvait alors être amené à arbitrer. Tout était fait, en tout cas, pour que les deux partis puissent enfin conclure la paix²⁸.

Cela dura au moins un an encore avant que le père et le fils puissent ensemble faire acte de réconciliation. Le 8 septembre 1394 à Reimerswaal, Guillaume se réconcilia non seulement avec son père, mais également avec tous les conseillers d'Albert qui étaient devenus ses ennemis. Il s'agissait entre autres des seigneurs d'Arkel, de Gaesbeek, d'Abcoude et d'Egmond, c'est-à-dire les « suspects n° 1 » du parti des Cabillauds. Guillaume demanda aux villes de Hollande et de Zélande de sceller la paix²⁹. Il est indéniable

27. — C. GLAUDEMANS, *Wrake*, p. 210.

28. — M.J. SCHWARTZ, V.W. TURNER et A. TUDEN, « Introduction », p. 36-37.

29. — W. PREVENIER et J.G. SMIT éd., *Bronnen voor de geschiedenis der dagvaarten van de staten en steden van Holland voor 1544* t. I: 1276-1433, tweede stuk: *Teksten*, La Haye, 1987, nr. 532.

qu'il fit ceci, en attirant à lui tous les sujets, c'est-à-dire les élites politiques de ces villes, afin d'acquérir une base plus large pour les réconciliations. Les conseillers *Hoek* de Guillaume durent cependant rester en exil.

Albert ne pouvait toutefois se permettre de s'aliéner un puissant groupe de nobles dont il avait besoin pour s'assurer un soutien militaire et politique car ils avaient un pouvoir local important. Willem van Hildegarsberch, poète à la cour d'Albert, lui avait sûrement rafraîchi la mémoire, par exemple lors de son appel aux deux partis opposés afin de cesser la lutte :

*Vous, seigneurs, partez en guerre
Mais si vous voulez croiser l'épée avec honneur
Alors il faut s'y prendre autrement
Qu'en s'affrontant mutuellement*³⁰.

Il est possible que le poète Willem rappelât ainsi au prince les vraies vertus princières, telles que *sapientia* et *prudencia*³¹. Il se devait de faire montre de sagesse et de faire passer la paix avant la justice privée et même avant la justice princière.

Ce n'est qu'au printemps 1396 que Guillaume eut vraiment en main un atout solide. Albert voulait organiser une campagne militaire contre les Frisons et avait, pour ce faire, besoin de son fils ainsi que des nobles qui le soutenaient. Guillaume ~~préa serment~~ ; il s'ensuivit une réconciliation entre Albert et, entre autres, les seigneurs de Wassenaer, Van de Lek, Polanen et Heemstede, bien entendu après qu'ils aient payés une somme compensatoire. Il s'agissait d'une somme versée aux membres des familles des victimes de l'attentat de septembre 1392, en compensation des préjudices passés. Le montant était en fonction du statut social de la victime³².

La restauration de la paix

La restauration de la paix correspond à la dernière phase du processus politique. Si, en effet, les mécanismes mis en place fonctionnaient, cela conduisait, soit à la restauration des relations entre les deux partis en discorde, soit à une rupture irréparable. Ce qu'il faut surtout noter est le fait qu'avec l'avènement de la paix, la nature et l'intensité des relations dans le champ politique changeaient : des opposants pouvaient être devenus des alliés, et vice versa. La structure du pouvoir pouvait en être modifiée, tout comme la composition du capital politique³³. On retrouve ce processus également en Hollande. À

30. — Voir F.P. VAN OOSTROM, *Het woord van eer. Literatuur aan het Hollandse hof omstreeks 1400*, Amsterdam, 1987, p. 71 : *Ghi heren, nu trect voirwaert / Seldi met eren voeren tzaert / Ghi moetet andersins verweren / Dan op malcander aldus te stryden*.

31. — B. GUENÉE, *Un meurtre*, p. 64-66.

32. — C. GLAUDEMANS, *Wrake*, p. 249.

33. — M.J. SCHWARTZ, V.W. TURNER et A. TUDEN, « Introduction », p. 37.

partir de 1396, en effet, les nobles du parti des *Hoeken* eurent un rôle de plus en plus important au Conseil d'Albert. Guillaume sut placer ses partisans les uns après les autres avant de prendre lui-même le pouvoir. Pour s'attacher ces nobles de façon encore plus sûre, il en fit entrer plusieurs, à partir de 1398, dans l'Ordre du Jardin de Hollande. Pour ceci il leur offrit un précieux collier sur lequel était représenté un jardin clos d'une clôture tressée avec une porte qui servait de fermoir. Comme l'a fait remarquer Carol Chattaway pour l'Ordre de l'Arbre d'Or de Philippe le Hardi, ce genre de dons avait pour rôle de forger des liens de loyauté dans un réseau politique où le donateur et le donataire prenaient conscience de leurs liens réciproques et où ils exposaient leur alliance au reste du monde³⁴. Lorsqu'en 1404 Guillaume prit enfin la succession de son père ~~sous le nom de Guillaume VI~~, les nobles du parti des Cabillauds disparurent du paysage tandis que les nobles du parti des *Hoeken* dominèrent le Conseil.

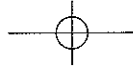
En 1413, on parvint finalement à une réconciliation entre les membres des familles des victimes : Cuser et Poelgeest d'une part, et les membres de la famille des assassins de Blote d'autre part. Le comte Guillaume lui-même fut impliqué dans l'acte de réconciliation. De ce fait, il se reconnaissait coupable et reconnaissait avoir pris part à la querelle. Grâce à cela le conflit fut officiellement clos et l'honneur des coupables restauré. Rien de mystérieux au fait qu'un des assassins, Philippe de Blote, à partir de cette année-là, fût institué secrétaire comtal. La réhabilitation était complète.

Cependant, le comte et Jean d'Arkel ne réussirent plus jamais à s'entendre. En 1401, tous les fiefs hollandais de ce dernier furent confisqués. Arkel réagit en envoyant une lettre de faide (*Entsagebrief* ou *Widersagebrief* en allemand) à Albert et à Guillaume de Bavière se déclarant leurs ennemis. Une telle lettre est une annonce officielle de l'inimitié et tous les serments de fidélité y sont déclarés nuls³⁵. Cette action conduisait à une faide nobiliaire, prenant la forme d'une guerre à échelle réduite (*Kleinkrieg*) dans laquelle les deux partis en présence pillaient et mettaient à sac les possessions de l'adversaire. Au bout d'un an, l'escalade des violences fut telle que le conflit se développa en une guerre à proprement parler. Elle dura une douzaine d'années. La fin des hostilités fut conclue entre Guillaume VI et Guillaume d'Arkel, fils de Jean qui, lui, fut tenu hors du pacte de réconciliation³⁶. Jean fut fait prisonnier à la

34. — D. VAN TOL, « De orde van de Hollandsche Tuin. De oudste ridderorde van Holland (1387-1418) », *De Nederlandsche Leeuw*, t. 114, 1997, p. 6-34; A. JANSE, *Ridderschap*, p. 417; C. CHATTAWAY, « Looking a medieval gift horse in the mouth. The role of the giving of gift objects in the definition and maintenance of the power networks of Philip the Bold », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 114, 1999, p. 7. Un beau récit dans J. DE BEKE, *Croniken van den Stichte van Utrecht ende van Hollant*, H. Bruch éd., La Haye, 1982, p. 274 à propos du siège de Hagestein.

35. — C. GLAUDEMANS, *Wrake*, p. 37.

36. — J. DE BEKE, *Croniken*, p. 292: [...] *sonder die here van Arkel soude dairbuten bliven*.



fin de 1415. Guillaume VI avait été profondément blessé par la lettre de faide de 1401 et la réponse qu'il fit au messenger qui la portait était d'ailleurs déjà de fort mauvais augure : « Dites à votre seigneur : Voyez, il a été en votre pouvoir de me désigner comme ennemi. Et il sera en notre pouvoir de vous faire grâce ou non »³⁷. Jean d'Arkel finit ses jours dans une prison comtale.

Les Croy et la Cour de Bourgogne

La mobilisation du soutien

Tournons-nous maintenant vers la Cour de Bourgogne. Tout comme à la Cour de Bavière, l'apparition d'un favori princier, c'est-à-dire un noble particulièrement favorisé qui avait droit à toutes les confidences, eut un effet décisif sur le déroulement de la lutte pour le pouvoir. Tandis que Jean d'Arkel tint le rôle de favori à la Cour de Bavière, ce fut Antoine de Croy qui tint ce rôle à la Cour de Bourgogne. Antoine devint, dès 1426, conseiller et chambellan de Philippe et suivit rapidement les pas de son beau-père Jean de Roubaix au poste de premier chambellan³⁸. Malgré le fait que le premier chambellan devait officiellement s'occuper de la tenue vestimentaire du prince, ses tâches étaient en fait d'ordre politique et de conseil. Il était ainsi à la première place pour ce qui concernait la sécurité du prince et il gardait son sceau secret³⁹. Il était d'une part le plus important *gate-keeper* (huissier) et c'était à lui de décider qui avait le droit ou non d'approcher le prince. D'autre part, ses fonctions lui permettaient d'avoir une influence énorme sur le patronage princier. Toutes les requêtes lancées en vue d'obtenir un office, un don ou encore des faveurs particulières dans le domaine de la justice par exemple, passaient tout d'abord par lui. Il jouait donc un rôle essentiel lors de la distribution du pouvoir princier et pouvait facilement privilégier les membres de sa famille ainsi que ses clients⁴⁰.

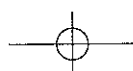
À côté d'Antoine, son frère Jean jouait également un rôle important au sommet de l'appareil administratif bourguignon. Il devint lui aussi conseiller et chambellan et grimpa rapidement les échelons hiérarchiques de la Cour de Bourgogne. Tous deux assurèrent leur position en accumulant plusieurs

37. — *Gaet ende segt uwen here : Siet, het is in uwer macht geweest ons te ontseggen. Ende het sal oec in onser macht wesen, oft wi u weder in genaden sullen willen ontfangen oft niet.* C. AURELIUS, *Die cronycke van Hollandt, Zeelandt ende Vrieslandt...* (Leiden, 1517), cap. liiii.

38. — P. DE WIN, « Antoine de Croy, seigneur de Crouy, comte de Porcien », in *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, R. de Smedt éd., Frankfurt am Main, 2000, p. 34-36.

39. — J. VAN ROMPAEY, *De Grote Raad van de hertogen van Boergondië en het Parlement van Mechelen*, Bruxelles, 1973, p. 159; P. COCKSHAW, *Le personnel de la Chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Kortrijk-Heule, 1982, p. 58-59.

40. — P. LEWIS, « Role of royal clienteles », p. 53-55; W. PARAVICINI, « Der Fall des Günstlings », p. 17-18; W.M. ORMROD, *Political life in medieval England, 1300-1450*, Londres, 1995, p. 20; V. GROEBNER, *Liquid assets, dangerous gifts. Presents and politics at the end of the Middle Ages*, Philadelphia, 2002, p. 142-143.



offices en particulier dans le domaine militaire. Ces deux Picards devaient leur situation de prédilection au fait que durant la période où la Bourgogne avait fait alliance avec la France (1435-1463) ils avaient entretenu de bonnes relations avec le roi de France. On se rappelle qu'ils avaient été favorables à la conclusion de la paix d'Arras, ce qui leur avait attiré les bienfaits de Charles VII. Par la suite, Louis XI, entre 1461 et 1463, leur attribua plusieurs offices à la cour ou au niveau local⁴¹. En tant que courtiers du pouvoir, Antoine et Jean de Croy pouvaient s'assurer que la Bourgogne et la France, ayant habituellement des intérêts conflictuels, restaient unis. Ils s'assuraient également de la bonne communication (pour pouvoir s'assurer un meilleur contrôle) entre le centre du pouvoir, c'est-à-dire la Cour de Bourgogne, et la périphérie, c'est-à-dire les principautés qui, au fur et à mesure, avaient été rattachées à l'État bourguignon mais où le prince ne résidait que très rarement⁴².

Les Croy et les Rolin ont souvent été qualifiés de clans actifs à la Cour de Bourgogne. Nous pouvons cependant nous demander si cela fait justice à cette notion telle que les anthropologues et les historiens l'entendent aujourd'hui. Il est indéniable que la conscience de la lignée était très forte chez les Croy et que l'aïeul commun était bien mis en avant. Il est donc plus correct de parler d'une lignée Croy qui disposait d'un réseau très étendu basé sur diverses relations. La construction du réseau des Croy se développa en fonction des liens de parenté et de patronage. Ainsi Jeanne et Jacqueline de Croy, sœurs d'Antoine, épousèrent Jean de Lannoy et Jean de Rubempré qui furent, à partir de ce moment-là, également considérés comme apparentés à la maison de Croy⁴³. Ce n'est pas un hasard si Antoine et Jean ont tous deux appelés leur fils Philippe: le duc fut sûrement choisi comme parrain à leur baptême. Non seulement cela dut donner aux parents l'occasion de recevoir un beau cadeau de baptême mais cela garantit en plus un lien spirituel entre les filleuls et le prince⁴⁴. Jean et Antoine de Croy essayèrent de mettre en place une mobilité sociale en mariant leurs enfants au-dessus de leur condition, ce qui était plus facile dans l'Empire que dans les régions franco-bourguignonnes⁴⁵. Fiers de la réussite de leur politique matrimoniale, ils tentèrent également d'étendre leur action jusqu'à la maison royale de Hongrie⁴⁶.

41. — THIELEMANS, « Les Croy », p. 109-122.

42. — H. COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de moderne staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, 2001, p. 99-102.

43. — W. PARAVICINI, « Moers, Croy, Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts », *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein insbesondere das alte Erzbistum Köln*, 179, 1977, p. 252, n. 61.

44. — B. GUENÉE, *Un meurtre*, p. 109.

45. — W. PARAVICINI, « Moers », p. 253.

46. — B. STERCHI, *Über den Umgang mit Lob und Tadel: normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel, 1430-1506*, Turnhout, 2005, p. 389-390.

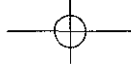
Ce capital politique ainsi construit arriva à la fin des années 1450 à un point culminant. Au début de 1457, Bruxelles fut le théâtre d'une confrontation entre le duc et son fils car Charles refusait que Philippe de Croy, le fils de Jean, fût nommé son chambellan. Il lui préférait pour ce poste Antoine Rolin, le fils du chancelier. L'explosion de colère de Philippe le Bon conduisit finalement au départ d'Isabelle du Portugal. Peu après, le duc ordonna de vastes enquêtes pour juger des irrégularités dans l'administration bourguignonne. Cela mena finalement au retrait du chancelier Nicolas Rolin et du président du Grand Conseil Jean Chevrot. Vue l'absence de pouvoir rectificateur des proches du duc et vue l'élite administrative de l'appareil bourguignon, les Croy avaient ainsi champ libre⁴⁷.

Le fait de maximaliser les appuis par des mariages et des patronages ainsi que le fait d'intimider l'adversaire à l'aide d'intrigues et de complots avaient porté ses fruits. On peut observer ce processus à la cour mais aussi à un niveau inférieur. Selon Charles de Charolais, Antoine de Croy avait prétendu *qu'il avoit neuf cent que chevalliers, que escuyers, qui lui avoient promis et juré le servir jusques a la mort*. Les Croy pouvaient non seulement compter des partisans parmi les nobles, mais Antoine aurait également dit à Charles *que avant viendrait au fort, il estoit seur d'estre servi de ceulx d'Artois, et qu'il avoit ieclluy pays et tout le pays d'allenviron en son obeissance*⁴⁸. Le rayonnement de l'arrogance dont faisait preuve le premier chambellan nous renseigne sur le statut imposant qu'il avait construit, en particulier dans les régions méridionales des Pays-Bas bourguignons. Et ceci n'était pas une fanfaronnade, ainsi qu'Alain Derville l'a révélé de façon très convaincante. Antoine de Croy avait en effet construit avec la ville de Saint-Omer et le comté d'Artois une relation patron-client solide et de longue durée basée sur la réciprocité : en échange d'intercessions au cours des procès, lors de négociations à propos des aides et lors de l'obtention ou du maintien de privilèges, Croy, sa famille et ses serviteurs recevaient en échange des dons et des offices. De plus, Antoine de Croy influença la gestion du comté et plia ainsi la principauté sous son autorité⁴⁹.

47. — R. VAUGHAN, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 338-341 ; H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 194-195, 284-285 ; W. PARAVICINI, « Acquérir sa grâce pour le temps advenir. Les hommes de Charles le Téméraire, prince héritier (1433-1467) », in *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, A. Marchandisse et J.-L. Kupper éd., Genève, 2003, p. 369-370.

48. — J. DU CLERCQ, *Mémoires sur le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, t. IV, éd. F.A.F.T. de Reiffenberg, Bruxelles, 1836, p. 30. Aussi cité par W. PARAVICINI, « Acquérir », p. 371.

49. — A. DERVILLE, « Pots-de-vin, cadeaux, rackets, patronage. Essai sur les mécanismes de décisions dans l'État bourguignon », *Revue du Nord*, t. 56, 1976, p. 356-361 ; A. DERVILLE, « Les pots-de-vin dans le dernier tiers du xv^e siècle (d'après les comptes de Lille et de Saint-Omer) » in *1477. Het algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden*, W.P. Blockmans éd., Kortrijk-Heule, 1985, p. 461.



15 Feb de Zeelande

Les Croy et le comté de Hollande

Alléguer semblables choses pour les comtés de Hollande et de Zélande pourrait sembler exagéré, mais il faut bien se rendre à l'évidence face à l'accumulation de preuves montrant la construction de plusieurs relations durables patron-client. Les Croy avaient été actifs dès l'intégration de la Hollande et de la Zélande dans l'État bourguignon. Les alliances matrimoniales et les acquisitions d'offices au niveau local leur permirent de prendre pied dans les comtés septentrionaux⁵⁰. Les Croy avaient un membre de leur famille, Jean, seigneur de Lannoy, conseiller de premier plan, au sommet de l'appareil juridique régional. Nous pouvons d'ailleurs tout à fait imaginer qu'en 1448, Jean de Lannoy dut sa nomination en tant que lieutenant (*stadhouder*) et président du Conseil de Hollande à son oncle Antoine de Croy. Quand, après avoir traversé une période de crise, il fallut donner la présidence du Conseil à un homme fort, Antoine n'hésita probablement pas beaucoup à pousser son neveu au devant de la scène. Ce n'est pas pour rien qu'un auteur a pu évoquer ce Jean de Lannoy comme un Croy *particulièrement redoutable*⁵¹. Quand il fut lieutenant, Jean n'oublia pas ses parents proches. En 1453, par exemple, il exigea des villes hollandaises un emprunt de 4000 couronnes pour lui-même et pour son oncle Antoine. Les qualités de négociateur du lieutenant laissaient quelque peu à désirer car les villes lui donnèrent bien l'accord pour un emprunt mais cependant pas pour son oncle⁵².

Le réseau des Croy put cependant tirer bien d'autres avantages financiers de la Hollande. Ainsi, chaque année, Antoine, ses amis et ses parents reçurent des dons qui venaient de l'excédent des aides du comté de Zélande. Antoine reçut, dès 1428, des allocations fixes qui pouvaient aller jusqu'à 400 livres de

50. — Après la mort de Roland d'Uutkerque en 1442, Jean de Croy devint capitaine et châtelain de Zevenbergen. Cet office lui fournissait une rente annuelle de 500 écus (de 28 gr.). Cependant, ces biens passèrent en avril 1453 à Arend van Strijen ~~grâce à Philippe le Bon~~ qui possédait la ville, le château et la seigneurie de Zevenbergen: Nationaal Archief, La Haye, Archief Rekenkamer, Rekeningen (désormais NA, ARR), 146 fol. 82 et 154 fol. 90. Marguerite, la fille d'Antoine, avait épousé Hendrik, le fils de Jean de Montfoort. Lorsqu'en 1446 Antoine reçut le bailli et la rente de l'autorité de Woerden, Hendrik fit son apparition en tant que lieutenant: NA, ARR 1849-1857 et 156 fol. 18v. Il est probable qu'Antoine reçut Woerden à cause de son emplacement stratégique permettant de surveiller la principauté et/ou la position du pouvoir dans cette région de Jean de Montfoort. Quand Hendrik de Montfoort entra en conflit pour le siège épiscopal et qu'il se mit en 1456 au côté des Brederode, il lui fallut (ainsi qu'à Antoine) abandonner l'office au profit de Hugo van Zwieten: J. VAN DER LINDEN, *De burggraven van Montfoort in de geschiedenis van het Sticht Utrecht en het graafschap Holland* (± 1260-1490), Assen, 1957, p. 109, 113, 136, qui n'établit aucun lien entre Croy et Montfoort.

51. — Pour les relations entre Croy et Lannoy, voir J. BARTIER, *Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1944, p. 25 (avec un renvoi vers Chastellain) et R. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 336-338, 343.

52. — OAC 1133 fol. 8v; SAH 19-30 fol. 14v, 15v; SAH 381 fol. 31r en 32r (données de Hans Smit, ING). Dans les comptes de la ville de Haarlem il est question d'une somme de 4000 couronnes (de 48 gr.) alors que dans les sources Leydoises il est question de 700 lb. gr. (= 3500 couronnes). Leiden accorda finalement un emprunt de 50 lb. gr. pour le lieutenant.

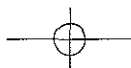
H des comtés

H les offices de bailli et receveur

H Oud Archief, Gouda

H Stadsarchief, Haarlem

H Stadsarchief, Leiden



40 gros par an. Jean Coustain, le confident d'Antoine et sommelier de corps de Philippe le Bon, reçut en 1458, conjointement avec l'épicier Jean Arbelot, le revenu annuel promis au membre du Conseil de Hollande Hendrik Utenhove qui était décédé⁵³. En juillet 1462, ce même Coustain fut arrêté (puis exécuté) à la demande de Charles de Charolais qui le soupçonnait de vouloir l'empoisonner⁵⁴. Lors du nouvel aide de 10 ans, de 1462 à 1471, il fut également prévu pour Jean, le frère d'Antoine, seigneur de Chimay, et son fils Philippe, seigneur de Quiévrain, une somme fixe annuelle. À partir de 1452, le lieutenant Jean de Lannoy, toujours nommé sur la liste des bénéficiaires des dons juste après son oncle Antoine, reçut la somme annuelle de 400 livres⁵⁵.

Non seulement les courtisans recevaient une allocation, promise par les sujets du prince, et qui leur était versée pendant une période délimitée, mais ceci était également le cas pour un groupe « select » d'officiers. Grâce aux revenus fiscaux l'implication des courtisans et des officiers à l'une des plus importantes sources de revenus de la dynastie de Bourgogne était ainsi accrue. Le montant de ces dons avait des répercussions sur les sujets qui devaient alors payer une surtaxe, ce qui finalement renflouait l'entourage du prince. Les représentants des sujets au sein des États étaient préparés, voire forcés, à faire un tel don financier. Les relations (il est vrai indirectes) qu'ils entretenaient ainsi avec les membres de l'appareil administratif bourguignon, et avec qui ils devaient, d'une fois sur l'autre, se retrouver à la table des négociations, devaient sans aucun doute être utiles⁵⁶.

Le premier chambellan ainsi que son proche entourage furent également perçus par d'autres comme des intermédiaires idéaux à la Cour de Bourgogne. Ainsi, Frank van Borselen, le noble le plus important de Hollande et de Zélande, s'attacha à ce que le sort fut contraire à la plupart des collaborateurs proches du duc. Il versa à Antoine de Croy, en tout cas à partir de 1437 mais déjà probablement avant, un revenu annuel de 450 livres

53. — Zeeuws Archief, Middelburg, Rekenkamer Zeeland I: Bourgondisch-Oostenrijkse tijdvak (après, ZA, RKZ I) 36 fol. 40v-42v. Référence de Jean Coustain comme *premier sommelier de corps* et Jean Arbelot comme *épicier* dans une ordonnance de la cour de 1458 : *Prosopographia Burgundica, catalogue* id. nrs. 0941 et 1063.

54. — Voir la description détaillée chez J. DU CLERCQ, *Mémoires*, t. III, p. 212-219 et W. PARAVICINI, « Acquérir », p. 376-377. Comparer R. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 344 qui ne croit pas à un complot du réseau des Croy et soutient que Coustain fut injustement accusé par un ennemi à la cour.

55. — Antoine de Croy reçut, en 1440-1444, 200 clinquarts (de 30 gr.) par an; de 1445 à 1450 et de 1452 à 1461 400 clinquarts par an et à partir de 1462 à nouveau 200 clinquarts par an: ZA, RKZ I, 841 fol. 21-22v, 18 fol. 54v-55, 32 fol. 77-79. Pour les allocations de l'aide de 10 ans de 1462 à 1471 pour les trois Croy et pour Jean de Lannoy: 21 fol. 120-120v et 871 fol. 64-64v.

56. — M. DAMEN, *De staat van dienst. De gewestelijke ambtenaren van Holland en Zeeland in de Bourgondische periode (1425-1482)*, Hilversum, 2000, p. 354-364.

(l'équivalent de 1 800 payes journalières d'un maître maçon)⁵⁷. Le premier chambellan avait ainsi, dans ces principautés relativement éloignées de ses occupations quotidiennes et où il n'allait que rarement, une base du pouvoir solide grâce à des moyens formels et informels.

Tandis que, d'un côté, le duc de Bourgogne essayait de réorganiser l'appareil gouvernemental de la Hollande et de la Zélande en le rendant le plus bourguignon possible, d'un autre côté les relations informelles de courtisans éminents avec les élites politiques et sociales de Hollande et Zélande allaient à l'encontre des nouvelles structures formelles. Ceci n'avait pas forcément des conséquences négatives; ce système intermédiaire ayant le mérite de compenser le caractère encore immatures des nouvelles institutions bureaucratiques et également de créer un lien entre l'autorité centrale et l'autorité locale⁵⁸.

Qu'arrivait-il lorsque cette construction informelle venait à s'écrouler? L'autorité bourguignonne en était-elle ébranlée? Allons observer de plus près la crise qui donna lieu à la chute des Croy. Je ne vais pas ici m'étendre sur tous les détails – Bernhard Sterchi les a décrit, assez récemment, dans plusieurs publications⁵⁹ –. Je me contenterai donc de traiter des plus grandes lignes.

La violation de la paix et l'état de crise

Charles de Charolais était très préoccupé par l'importance du pouvoir des Croy. Selon le chroniqueur Jacques du Clerq, Charles, successeur légitime, donna à entendre de façon détaillée, lors d'une réunion des États de Flandre à

57. — NA, ARR 5576 fol. 50 (1437-1438), 5577 fol. 38v (1439-1440), 5579 fol. 47 (1455) etc. Il n'y a pas plus d'informations dans les comptes à propos des raisons du don annuel. Antoine de Croy avait probablement fait en sorte que Frank, après la mort de Jacqueline de Bavière put conserver Voorne comme douaire, alors qu'en fait ces possessions douairières revenaient à Élisabeth de Görlitz: J.G. SMIT, *Vorst en onderdaan. Studies over Holland en Zeeland in de late middeleeuwen*, Louvain, 1995, p. 208-209 et R.W.G. LOMBARTS e.a. ed., *Memorialen van het Hof (den Raad) van Holland, Zeeland en West-Friesland van den secretaris Jan Rosa*, t. VI, Leiden, 1982-1985, nrs. 44 (sentence du 6 avril 1439 en présence du duc, du chancelier et d'Antoine de Croy), 44a-44e, 51, 128-130, 187-190. ~~Il y avait~~ probablement les dons, à savoir un bœuf, une vache et un faucon, que Frank, en mai 1439, avait donné au duc, ~~en~~ lien avec cette procédure: Archives départementales du Nord (Lille), Série B, Chambre des comptes (désormais AD Nord B) 1966 fol. 217. Il est possible que la relation entre Antoine de Croy et Jacqueline et Frank soit antérieure. Antoine de Croy était peut-être intervenu pour Jacqueline lors de l'attribution des comtés d'Ostrevant et du Ponthieu, après qu'elle eut abdicé en 1433; il avait reçu d'elle dans cette période deux seigneuries en Hainaut: Chièvres en novembre 1428 et Le Roeulx, ceci onze jours avant son abdication le 1^{er} avril 1433. Voir L. DEVILLERS, *Cartulaire*, t. V, p. 168-171 et W. PARAVICINI, « Moers », p. 22.

58. — W.P. BLOCKMANS, « Corruptie, patronage, makelaardij en venaliteit als symptomen van een ontluikende staatsvorming in de Bourgondisch-Habsburgse Nederlanden », *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, t. 11, 1985, p. 242-245. Voir aussi W. PREVENIER, « Le réseau en action », in *Le prince et le peuple. La société du temps des ducs de Bourgogne, 1384-1530*, W. Prevenier éd., Anvers, 1998, p. 305-308.

59. — B. STERCHI, *Lob und Tadel*, p. 472-526.

H 7 (Croy)
A tenaient un

Gand, quelles étaient les prétentions d'Antoine de Croy. Selon lui, Antoine aurait affirmé (je rappelle ici une précédente remarque) que le comte ne l'impressionnait pas car il se savait soutenu par 900 chevaliers et écuyers qui lui avaient juré fidélité. Le seigneur de Croy pouvait également, lors d'une éventuelle confrontation, compter sur le soutien de l'Artois et de la Picardie, alors que Charles, lui, ne pouvait espérer que l'aide des Brabançons et des Flamands⁶⁰. Au vu de la formulation utilisée, il est ici clair qu'il s'agit d'un conflit nobiliaire où nous pouvons distinguer deux chefs de file, Antoine de Croy et Charles de Charolais, tous deux face à un enjeu majeur : conquérir le pouvoir à la Cour de Bourgogne.

C'est justement à cette période que Charles fut absorbé par l'acquisition d'appuis politiques. Durant l'été 1462, Charles avait obtenu de son père Philippe de pouvoir discuter avec les États à propos d'une attribution d'une nouvelle aide de 10 ans. Les États demandèrent en compensation une réforme du Conseil de Hollande afin d'obtenir une description claire du rôle du Conseil qui, en tant que représentant du pouvoir ducal, devait pouvoir garantir les intérêts de tous les sujets. Dès juillet 1463, les États de Hollande et Zélande le reconnurent comme successeur légitime de son père. Pour en arriver là, Guillaume Bische, banni par Philippe le Bon en 1457, et Pierre de Goux, jouèrent tous deux un rôle capital lors des négociations⁶¹.

La révocation du lieutenant Jean de Lannoy fut le premier signe du déclin du pouvoir des Croy au niveau des principautés. En octobre 1462, Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse, fut nommé à sa succession. On peut y voir sans aucun doute un geste de Charles. Celui-ci était, en effet, très actif en Hollande à cette époque, et entretenait des liens formels avec le nouveau lieutenant. En effet, dès 1460 au moins, Louis de Bruges fut engagé 3 mois par an au service du Conseil en tant que conseiller et chambellan de Charles⁶². La

60. — R. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 345-346.

61. — W.P. BLOCKMANS, « « Crisme de leze magesté ». Les idées politiques de Charles le Téméraire » in *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uytendaele*, J.-M. Duvoisiel, J. Nazet et A. Vanrie éd., Bruxelles, 1996, p. 79 ; J.P. WARD, « Guillaume de Clugny, Guillaume de Bische and Jean Gros. Mediators between Charles the Bold of Burgundy and the cities of Holland (1460-1477) », *Francia*, t. 33, 2006, p. 76-78 ; M.C. LE BAILLY, *Recht voor de Raad. Rechtspraak voor het Hof van Holland, Zeeland en West-Friesland in het midden van de vijftiende eeuw*, Hilversum, 2001, p. 63-65.

62. — NA, ARR 164 fol. 42, 64. La nomination de Louis date du 26 octobre 1462 à Bruxelles. Jean était ce jour-là à la Cour de Bruxelles : AD Nord B 2051 fol. 202r. Charles était venu un jour plus tôt de Hal jusqu'à Bruxelles, c'est-à-dire le 25 octobre : H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467), et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940, p. 446. Louis comme conseiller de Charles : AD Nord B 2045 fol. 110r et H. KRUSE, *Hof, Amt und Gagen. Die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn, 1996, p. 262. Son fils Jean devait se marier avec l'héritière de Jean d'Auxi, un autre favori de Charles : J. GAILLARD, *Bruges et le Franc, ou leur magistrature et leur noblesse*, t. I, Bruges, 1857, p. 77.

réorganisation du Conseil l'année suivante conduisit à une augmentation du nombre de membres des conseillers ayant une qualification juridique et entretenant une relation étroite tant avec Gruuthuse qu'avec Charles⁶³. Du reste, Jean de Lannoy conserva son statut de lieutenant sur la Flandre francophone, office dont il avait été investi en 1459⁶⁴.

Charles s'attachait également aux préparatifs en vue de la confrontation au niveau central. Au cours de l'année 1464, il rétablit suffisamment le contact avec son père pour être en bons termes avec lui. En février-mars 1465, il s'installa à la Cour de Bruxelles pour assister le duc malade. Il se sentit alors assez puissant pour prendre sous son contrôle les régions que les Croy gardaient sous leur étendard et pour arrêter certains clients de la famille. Le 12 mars, Charles fit publier un manifeste détaillé à l'encontre de ses ennemis, les accusant de haute trahison. Il donna aux représentants du Franc de Bruges les raisons pour lesquelles il accusait les Croy d'être *ennemis de nous et des pays de mondit seigneur pere*⁶⁵. Selon Charles : *ont, le dit de Croy et les siens, offert et présenté a mondit seigneur le roy de le servir à l'encontre de nous, apres le deces de mondit seigneur et pere*. Le fait que les Croy, sous l'autorité de Louis XI et en collaboration avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers, étaient en train de fomenter la prise de pouvoir prévue pour après la mort de Philippe le Bon semble assez manifeste dans la rhétorique de Charles. C'est aussi palpable au vu des marques de faveur du roi français et des activités des Croy. Entre temps, Antoine, Jean et Philippe de Croy avaient fui en France où ils jouissaient de la protection du roi Louis XI qui leur avait déjà offert, dès 1461, divers offices⁶⁶.

Le basculement du pouvoir à la Cour de Bourgogne eut des répercussions directes sur le flux de capitaux que les Croy avaient générés en Hollande et en Zélande. Charles ordonna au Conseil d'effectuer une recherche afin d'inventorier les biens et les revenus des Croy ainsi que de leurs relations (parmi lesquels se trouvait Jean de Lannoy). Les seigneurs et leurs clients perdirent

63. — M. DAMEN, *De staat van dienst. De gewestelijke ambtenaren van Holland en Zeeland in de Bourgondische periode (1425-1482)*, Hilversum, 2000, p. 321-327.

64. — R. DE SMEDT, « Jan heer van Lannoy, stadhouder en diplomaat », *Handelingen van de Koninklijke kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, t. 95, 1991, p. 63.

65. — L.P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1833, p. 135, 141.

66. — A. GRUNZWEIG, « Namur et le début de la Guerre du Bien Public », *Études d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, t. 2, Gembloux, 1952, p. 553-554; P. DE WIN, « Antoine de Croy », p. 35; M.R. THIELEMANS, « Les Croÿ, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales, 1357-1487 », *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. 124, 1959, p. 109-122. Voir à propos de l'éloignement de la Cour de Bourgogne du réseau des Croy : P.A. MEELINK, « Holland en het conflict tussen Philips de Goede en zijn zoon van 1463-1464 », *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, t. 7-6, 1935, p. 63-66; W. PARAVICINI, « Moers », p. 29-31; W. PARAVICINI, « Acquérir », p. 371-374; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 377-378.

alors leurs dons annuels de l'excédent des aides. Charles s'appropriâ la plus grande partie de ces dons⁶⁷. Antoine Michel, le confident de Charles en Hollande, en profita lui aussi. Le comte de Charolais lui donna 750 livres (de 40 gr.) provenant des dons sur les aides en Zélande confisqués à ses ennemis publics. Frank van Borselen ne pouvait être en reste et versa en 1465, et pour la dernière fois, une allocation à Antoine de Croy⁶⁸. Les nouveaux rapports de force à la cour poussèrent Charles à orienter son influence vers d'autres réseaux. Ce n'est donc pas un hasard si Guillaume Bische, maître d'hôtel de Charles, ainsi que maître Jean Gros, son audienier, reçurent une rente annuelle en échange de certains services qu'ils avaient rendus, *et si Dieu le veut en rendront encore*⁶⁹. Les relations que le premier chambellan avait bâties n'étaient visiblement pas toutes aussi durables. Le remaillage de son réseau n'était pas assez minutieux pour pouvoir parer une attaque ciblée.

Les rapports de force entre les réseaux d'Antoine de Croy et de Charles de Charolais connurent un revirement. C'était Croy qui, en 1457, avait le premier rompu la paix en évinçant les Rolin et l'héritier bourguignon. Le pouvoir des Croy s'était élevé comme jamais jusqu'alors et il avait été très difficile de mettre en place des mécanismes de restauration afin de cicatriser la plaie. Au lieu de chercher à restaurer la paix, nous voyons que le parti adverse chercha à mobiliser à nouveau son capital politique afin de se sentir, à un certain moment, assez fort pour tenter une contre-attaque.

La réconciliation et la restauration de la paix

Le mécanisme permettant de restaurer la paix violée fut finalement mis en place grâce à un processus juridique. En effet, les deux partis pouvaient se référer à des normes sociales communes transmises par l'Ordre de la Toison d'Or⁷⁰. En mai 1468, au Chapitre de Bruges, le seigneur de Lannoy et les Croy furent encore officiellement accusés de haute trahison. Plus tard, au cours de la même année, cette accusation n'empêcha pas Charles d'accorder son pardon à Jean et à son fils Philippe de Croy. Il fallut cependant attendre 1473 pour accorder la réconciliation à Antoine de Croy et à Jean de Lannoy, après que ces derniers eurent demandé pardon au pied du duc lors du chapitre de la Toison d'Or de Valenciennes⁷¹. Ceci était pour les Croy l'unique

67. — Recherche: NA, ARR 2185 fol. 27r. Perte de l'allocation de Jean, Antoine et Philippe de Croy: ZA, RKZ I, 873 fol. 99r-v en 42 fol. 120r-v. Pierre Allard – serviteur d'Antoine de Croy et à partir de 1437 *chauffe-cire* du sceau secret ducal qui était conservé par le premier chambellan (Antoine) (P. COCKSHAW, *Personnel*, p. 78-79) – perdit également son allocation annuelle de 50 clinquarts.

68. — NA, ARR 5588 fol. 56v.

69. — Les revenus étaient tout de même plus bas que celui que recevait Croy: 200 clinquarts (de 30 gr.) pour Bische et 50 clinquarts (de 30 gr.) pour Gros: NA, ARR 5590 fol. 63v. Bische s'était marié en 1466 à La Haye avec Isabelle de Bousies. Charles était intervenu auprès des villes hollandaises pour les dons de mariage: J.P. WARD, « Guillaume de Clugny », p. 77.

70. — M.J. SCHWARTZ, V.W. TURNER ET A. TUDEN, « Introduction », p. 35-36.

71. — R. DE SMEDT, « Jan heer van Lannoy », p. 70-73; P. DE WIN, « Antoine de Croy », p. 36.

manière de mettre en sécurité leurs possessions aux Pays-Bas. En fait, il s'agissait bien aussi d'un comportement typiquement nobiliaire consistant à veiller soigneusement sur l'honneur et le patrimoine de la lignée⁷². Pour des vétérans tels qu'Antoine et Jean de Croy, tâcher de sauver leur réputation ou celle de leurs enfants devaient revenir au même.

Mais l'intention du duc était claire. Par ses plans militaires, il ne pouvait compter surpasser le pouvoir des nobles puissants et de leurs réseaux. Ce n'est pas pour rien que Philippe de Croy fut élu chevalier de la Toison d'Or au cours du chapitre de l'Ordre où fut établie la réconciliation entre son oncle et le duc. De plus, Charles le Téméraire éleva sa seigneurie de Chimay en comté. Selon W. Paravicini, ceci était un signe manifeste du retour de la famille au service de la dynastie de Bourgogne ainsi que d'une tentative de lier au duc la nouvelle génération des Croy. En 1486, Maximilien alla encore plus loin en élevant le comté au rang de principauté d'Empire⁷³.

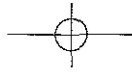
Conclusion

S'il est un exemple de faide nobiliaire, c'est bien celle qui eut lieu entre les Bourguignons et les Armagnacs, décrite de façon très pertinente par Bernard Guenée et Bertrand Schnerb⁷⁴. Il est là aussi question de lutte continue pour le pouvoir, entre deux réseaux de nobles où l'on peut noter une violation de la paix par deux fois, en 1407 et en 1419, ainsi que deux rétablissements de la paix, la première fois celle de Chartres en 1409 et la deuxième fois celle d'Arras en 1435. Tant en 1407 comme en 1419, un des réseaux de nobles éloigna l'autre du pouvoir royal. Les deux cas que j'ai étudiés ici furent d'une autre nature. La structure des conflits à la Cour de Bavière et à la Cour de Bourgogne était déterminée par l'imminence d'une succession ainsi que par le rôle du favori. Il s'agit d'un conflit entre le successeur et une famille noble qui avait des prétentions princières. Nous devons tout de même noter qu'il est peu probable que Jean d'Arkel ou Antoine de Croy aient pu convoiter le titre de comte ou de duc. Ils ne pouvaient effectivement ni l'un ni l'autre tirer avantage d'une filiation princière et il semble impossible qu'ils aient pu imaginer prétendre légitimement au pouvoir princier. Cependant, par leurs importantes possessions, leurs alliances matrimoniales et leurs activités politiques au service du prince, ils dépassaient nettement tous les autres nobles.

72. — B. SCHNERB, « L'éducation d'un jeune noble à la cour de Philippe le Bon d'après les *Enseignements paternels* de Ghillebert de Lannoy », in *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, t. 3 (*Historia*), J. Paviot éd., Louvain, 2001, p. 121-122.

73. — W. PARAVICINI, « Soziale Schichtung und soziale Mobilität am Hof der Herzöge von Burgund », in W. PARAVICINI, *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund. Gesammelte Aufsätze*, K. Krüger, H. Kruse et A. Ranft éd., Stuttgart, 2002, p. 383-384 ; W. PARAVICINI, « Acquérir », p. 380 ; H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 194-195.

74. — B. GUENÉE, *Un meurtre*, p. 158-159 ; B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, 1988.



Leur stratégie consista à se construire, dans les dernières années de règne de leur patron, un pouvoir tel que le successeur ne pouvait, le moment venu, les déloger⁷⁵.

Il faut remarquer aussi que les Arkel ainsi que les Croy étaient des nobles « de frontière »⁷⁶. Leurs biens se situaient aux confins de deux entités politiques. Par conséquent, ils jouaient un rôle important dans la défense du territoire. De plus, ils étaient pour le prince un lien précieux entre la cour, en tant que centre du pouvoir, et la périphérie. La promotion sociale qu'ils ambitionnaient par les mariages et l'augmentation de leurs terres et biens, trouvaient une résistance tant au niveau des autres nobles concurrents, qui eux aussi étaient actifs aux frontières, qu'au niveau du prince héritier qui, lui, craignait pour sa succession. C'était la faiblesse de la stratégie des Croy et des Arkel : il était assez facile de les dépeindre comme des ennemis de la dynastie⁷⁷.

Guillaume d'Ostrevant et Charles de Charolais avaient tous deux reçu une part du pouvoir au niveau administratif, mais cela dans une mesure encore tout à fait minime. Ils se brouillèrent au moment de la passation du pouvoir car ils se sentaient floués. Ils se constituèrent alors une clientèle propre qui se composait de nouveaux venus ou de personnes ayant été exclues du pouvoir. Lors d'un changement de règne le problème de loyauté prenait toute son ampleur pour le favori. Mais dans ces deux cas, le problème se posa en fait auparavant, lors de la prise en main de certaines tâches administratives par le successeur adulte⁷⁸. Il faut quitter le point de vue exclusif du haut mais aussi regarder plutôt les choses aussi du point de vue du reste des nobles. Le successeur ainsi que cette partie de l'élite politique qui se sentait exclue des offices importants, préparaient la mobilisation.

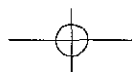
Les types de réseaux que chacun de ces deux favoris construisit étaient fondamentalement différents. Celui de Jean d'Arkel était essentiellement basé sur d'anciennes solidarités politiques tandis que celui des Croy faisait prévaloir le lien de parenté. Chez les Croy, il est indéniable que le réseau rayonna vers les structures du pouvoir à un niveau régional et local. Ceci est beaucoup moins marqué chez Arkel, ou alors les données nous manquent, faute de recherches plus poussées. Bien entendu, ces deux favoris agissaient dans deux ensembles territoriaux totalement différents. Cependant, même dans le cas de Jean d'Arkel, en raison des relations entre les maisons et les princes dans les duchés de Brabant et de Gueldre, le conflit dépassa le niveau local.

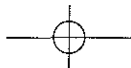
75. — B. STERCHI, *Lob und Tadel*, p. 486.

76. — A. JANSE, *Verkochte vrijheid*, p. 10.

77. — B. STERCHI, *Lob und Tadel*, p. 486.

78. — W. PARAVICINI, « Der Fall des Günstlings », p. 20; W. PARAVICINI, « Acquérir », p. 378-381.





RIVALITÉ NOBILIAIRE ET SUCCESSION PRINCIÈRE. LA LUTTE POUR LE POUVOIR... 23

La raison des deux conflits passa rapidement à l'arrière-plan. Il s'agissait bien plus de dominer les structures du pouvoir du prince qui, à cette période, étaient en pleine expansion. Les deux cas étudiés sont en cela superposables.

Mots-clés: ????????

